

Assemblée communale du 24 avril 2013 à 20h.00, à la salle communale (à l'abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 30 (dont notre caissière qui n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune)

Auditeur : 1 personne (journaliste à La Liberté)

M. le Syndic : salue l'Assemblée et souhaite à chacun la bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2012. Il relève la présence de M. Pugin, journaliste à La Liberté, qui participe à cette assemblée en tant qu'auditeur.

M. le Syndic passe à la nomination des scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes, en précisant que Mme Christiane Vial, notre caissière, n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune :

- pour les 2 derniers rangs : M. Jean-Claude Borcard : 12 (+ 2 personnes arrivées durant le message d'ouverture de M. le Syndic)
- pour le 1^{er} rang et la table du Conseil : Mme Brigitte Ruffieux : 15 (+ Mme Vial, caissière)

Pour information, M. le Syndic précise que les membres du Conseil communal n'ont pas le droit de voter les comptes.

M. le Syndic informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, c'est-à-dire par publication dans la Feuille officielle No 15 du 12 avril 2013, par affichage aux piliers publics, par convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée, d'une récapitulation par chapitre des comptes 2012, d'une explication sur les divers points à traiter). Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De plus, il demande aux personnes qui prennent la parole de bien vouloir se lever et s'annoncer.

M. le Syndic annonce que quatre personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée.

M. le Syndic : L'assemblée de ce soir est principalement destinée à la présentation des comptes 2012. Cet exercice est exceptionnel.

En effet, l'arrivée dans notre Commune d'un important contribuable, qui a déposé ses papiers en novembre 2011, est en partie à l'origine de cette situation. Du fait qu'il y a changement de canton, l'année 2011 est entièrement due au nouveau domicile, ce qui n'avait pas été mis au budget vu que la confirmation est tombée après son établissement.

Par conséquent, l'exercice 2012 dont le budget avait été basé sur une estimation, comprend l'encaissement de 2 années. La présentation des comptes vous le démontrera.

Indépendamment de cela, M. le Syndic pense que tout le monde apprécie l'arrivée du printemps. L'hiver a été tenace et, à ce sujet, il tient à relever l'immense travail fourni par M. Jean-Paul Wicky afin de garantir un entretien des voies de circulation sans faille, ceci à la grande satisfaction des usagers.

Applaudissements de l'assemblée.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2012
(il ne sera pas lu étant joint la convocation et disponible sur le site Internet de la Commune)
2. Comptes 2012
 - 2.1) Comptes de fonctionnement

- 2.2) Comptes des investissements
- 2.3) Rapport de la Fiduciaire
- 2.4) Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
- 2.5) Approbation
- 3. Crédit supplémentaire relatif à l'assainissement EU/EC – adduction et distribution d'eau secteur Longchamp Ouest – préavis de la Commission financière - approbation
- 4. Renouvellement du cadastre – correction du domaine public – préavis de la Commission financière - approbation
- 5. Adhésion à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » - approbation des statuts
- 6. Nomination de l'organe de révision pour la période 2013-2015
- 7. Divers

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du tractata de cette assemblée dans la convocation que chacun a reçue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Comme personne n'émet de commentaire, le tractanda est approuvé tel que présenté.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2012
(il ne sera pas lu étant joint la convocation et disponible sur le site Internet de la Commune)**

M. le Syndic : Chacun a pu lire le procès-verbal de l'assemblée des budgets 2013 qui était joint à la convocation, disponible au bureau communal et sur le site Internet de la Commune. Il demande si quelqu'un a des remarques à faire.

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée des budgets 2013 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au point suivant.

2. Comptes 2012

M. le Syndic passe la parole à Mme Christiane Vial, notre caissière, pour la présentation des comptes.

2.1 Comptes de fonctionnement

Mme Vial donne les explications utiles relatives aux comptes de fonctionnement par dicastère, ainsi qu'un détail sur les différentes taxes causales et sur les différentes charges liées.

0. Administration :	Charges Fr. 541'714.90	Produits Fr. 311'220.10
Assemblée, conseil :	augmentation des heures des Conseillers en relation avec les dossiers en cours.	
Administration :	d'avantage d'heures de travail à l'Administration en relation avec les dossiers en cours et les exigences des instances supérieures.	
Salaires :	augmentation des heures pour l'Administration; nouveau poste de conciergerie pour la 3 ^{ème} classe d'école enfantine.	
 1. Ordre public :	 Charges Fr. 38'121.20	 Produits Fr. 10'131.95
Protection juridique :	moins de frais de tutelles que prévu.	
Police du feu :	très peu de frais en 2011 (bénéfice avec l'encaissement des taxes) ; achat de matériel pour 2012.	

2. Enseignement et formation : **Charges Fr. 513'441.90** **Produits Fr. 201'147.90**
Ecole enfantine : introduction de la 2^{ème} année enfantine dans notre regroupement scolaire (non prévu au budget) mais quand même aucun dépassement.
Administration scolaire : augmentation due au nouveau bâtiment de l'école enfantine, mais comptabilisation des remboursements des 4C pour 2 ans (rattrapage pour uniformité), soit des produits de l'ordre de 2 x Fr. 15'000.00.

3. Culte, culture et loisirs : **Charges Fr. 31'923.40** **Produits Fr. 5'265.10**
Culture : comme la manifestation du 1^{er} août se fait depuis 2012 en collaboration avec la Commune de Châtel-sur-Montsalvens, cette dernière a participé aux frais ;
pas de frais de conservatoire ;
pas de frais pour la Commission culturelle des 4C qui n'a pratiquement pas fonctionné.
Chemins pédestres : travaux au parc aux biches ;
heures de notre employé communal pour la construction de la place de jeux/détente.

Mme Vial demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Elle poursuit ses explications.

4. Santé : **Charges Fr. 118'698.15** **Produits Fr. 675.80**
Homes médicalisés : moins de frais que prévu ;
frais financiers Fr. 10.00/j. au lieu de Fr. 17.00/j.

5. Affaires sociales : **Charges Fr. 104'339.25** **Produits Fr. 1'724.00**
Petite enfance : pas d'enfant en crèche ;
seulement quelques heures pour les mamans de jour.

6. Transports et communications **Charges Fr. 179'460.15** **Produits Fr. 2'154.70**
Routes communales : moins d'intérêts suite à une négociation avec la banque Raiffeisen de Charmey ;
réfection des places de parc à côté de la maison de M. Andrey (anciennement de M. Fernand Ruffieux).

Mme Vial demande s'il y a des questions Ce n'est pas le cas. Elle poursuit ses explications.

7. Protection et aménag. environ. **Charges Fr. 315'637.60** **Produits Fr. 292'311.65**
Eau potable : changement d'une pompe ;
couverture des frais à 95% par les taxes.
Eaux usées : couverture des frais à 195% puisque le virement à la réserve du bénéfice de Fr. 71'589.45 découle de l'application du nouveau règlement. La différence provient des amortissements obligatoires : l'encaissement de taxes de raccordement de Fr. 15'000.00 en 2011 est déduit par l'Etat de l'amortissement obligatoire sur l'année suivante, soit en 2012. En 2013, les amortissements seront à nouveau d'environ Fr. 40'000.00 puisque les taxes de raccordement encaissées en 2012 s'élèvent à Fr. 3'000.00.
Ordures : couverture des frais à 76% par les taxes (mieux que prévu) ;
le ramassage des sacs est couvert par la taxe au sac à Fr. 1'000.00 près ;

Aménagement du territoire : les autres frais (déchetterie, branches, amortissements, ...) sont couverts par la taxe de base de Fr. 80.00 par appartement et les ristournes (p.ex. le verre).
moins de frais pour les Commissions et urbanistes-géomètres ;
davantage de permis de construire encaissés.

8. Economie

Tourisme :

Charges Fr. 64'082.35

Produits Fr. 0.00

financement spécial pour la Société de développement décidé en assemblée communale de mai 2012.

9. Finances et impôts

Impôts :

Finances :

Charges Fr. 1'808'415.82

Produits Fr. 2'895'015.29

détail expliqué dans un tableau suivant.

augmentation des amortissements obligatoires liée aux nouveaux investissements ;

diminution des intérêts des dettes de moitié à cause d'un nouveau contrat avec la Banque Raiffeisen de Charmey.

Immeubles/patrimoine

financier :

Divers :

divers travaux à l'abri PC et achat de mobilier.

amortissements supplémentaires de Fr. 1'529'184.50 ;

dans les recettes, subvention pour la 2^{ème} enfantine et vente du stand de tir.

Impôts (tableau détaillé)

Personnes physiques :

Bénéfice : Fr. 2'707'400.00

facturation des impôts 2011 et 2012 sur cet exercice pour des nouveaux contribuables arrivés en 2011, d'où situation exceptionnelle pour l'année 2012. Par conséquent, la différence entre les comptes et le budget est d'environ 1 million de francs.

Impôts à la source/

prestations en capital :

diminution

Mutations et gains immobiliers : Fr. 91'500.00 en plus (élément non prévisible dans le budget).

Contributions immob. :

Fr. 10'000.00 en plus suite à de nouvelles taxations immobilières.

Divers :

intérêts moratoires/de retard facturés sur les décomptes.

Mme Vial demande s'il y a des questions.

M. Walter Quakernack : Le résultat est de Fr. 2'707'400.00 alors que le budget était de Fr. 1'662'800.00. Est-ce que ce changement au niveau des impôts est pour 2 ans ou 1 année ?

Mme Vial : C'est pour 2 ans.

Charges liées cantonales : 389.2 (en milliers de francs)

Mme Vial n'entre pas dans les détails. Elle relève uniquement que les comptes sont légèrement meilleurs que le budget.

Charges liées – Associations de communes : 193.3 (en milliers de francs)

Mme Vial relève que les Associations régionales ont très bien respecté leur budget.

Charges liées 4C : 133.2 (en milliers de francs)

Mme Vial explique que les comptes sont meilleurs que prévu :

Service des tutelles : moins de frais que prévu.

Service du feu :

achat de matériel en 2012 ;

pas encore reçu les subventions ECAB.

Ecole enfantine :

une classe supplémentaire ;

pas de Commission culturelle des 4C.

Home de la Vallée de la Jogne : comprend les charges financières des personnes placées à l'extérieur; frais financiers du Home de la Vallée de la Jogne de Fr. 10.00/j. au lieu de Fr. 17.00/j. au budget (tarif fixé par l'Etat).

Corporation forestière : il n'y a pas eu de frais d'exploitation.

Sté de développement : financement spécial de Fr. 17'340.00 décidé en assemblée communale en mai 2012.

Mme Vial demande s'il y a des questions Ce n'est pas le cas. Elle poursuit ses explications.

Divers et résultat du fonctionnement

Vu le résultat exceptionnel des comptes 2012, Mme Vial donne des informations sur les amortissements supplémentaires réalisés (Fr. 1'529'184.50) en ramenant certains postes à Fr.1.00, à savoir :

Actions-obligations	Fr.	21'000.00
Routes et sentiers	Fr	602'732.40
PGEE	Fr.	90'000.00
Nouvelle mensuration	Fr.	40'000.00
Place jeux/détente	Fr.	90'000.00
Bâtiments (Chaumine, Ecole, abri PC)	Fr.	561'605.75
Déchetterie	Fr.	98'627.00
Forêts	Fr.	12'240.00
Mobilier, machines, Véhicules	Fr.	12'979.35

Suite à ces amortissements extraordinaires, les comptes de fonctionnement 2012 se soldent par un **bénéfice de Fr. 3'811.77.**

M. Luc Gendre tient à donner quelques informations complémentaires par rapport à ce résultat. Nous avons eu, cette année, des recettes exceptionnelles et nous pouvons dire même uniques. Ce ne sera pas toutes les années ainsi. Nous avons donc décidé de faire des amortissements supplémentaires conséquents sur différents objets qui figurent au bilan. Les amortissements faits sont principalement dans le patrimoine administratif qui n'est pas lié aux taxes causales, exception faite de la déchetterie. Pourquoi cette façon de faire ? Les taxes causales financent les charges du poste concerné et touchent tout le monde, y compris les résidences secondaires qui sont importantes à Crésuz. En procédant aux amortissements comme mentionnés auparavant, nous faisons vraiment bénéficier les habitants de notre village de ces rentrées inhabituelles. Le but de ces amortissements est de ne plus avoir cette charge dans les comptes de fonctionnement. Cet effet s'inscrit tout à fait dans la stratégie du Conseil communal qui est d'abord d'utiliser la nouvelle manne pour désendetter la Commune, ceci en prévision d'un éventuel tarissement de ces rentrées. Si cela devait arriver et comme nous vous l'avons déjà expliqué lors d'assemblées précédentes, nous devons maintenir nos contributions (liées à l'indice de potentiel fiscal -> IPF) durant plusieurs années alors que nos rentrées diminuent drastiquement. Nous pouvons ainsi garantir que les frais de fonctionnement seront plus faibles étant donné qu'il y aura moins d'amortissements. De plus, cette façon de faire permet d'améliorer notre capacité financière car notre marge nette d'autofinancement (MNA) s'en trouvera améliorée.

2.2 Compte des investissements

Mme Vial présente quelques investissements qui ont été réalisés en 2012 dans la Commune :

Aménagement du nouveau pavillon scolaire : Fr. 170'889.10 (budget Fr. 170'000.00)
Dépassement : Fr. 889.10 (0.5%)

Cet investissement est remboursé en partie par les Communes des 3C à raison de Fr. 52'396.55 par année pendant 3 ans. Au final, la part de Crésuz sera de Fr. 13'699.45, soit ~8%.

Place communale de jeux/détente : Fr. 92'144.40, investissement pas terminé (budget Fr. 80'000.00)

Cet investissement n'est pas entièrement terminé. Il reste à effectuer l'engazonnement et une partie des frais liés aux installations électriques. Actuellement, il y a un dépassement de Fr.12'144.40 qui est expliqué comme suit :

- changement de choix du revêtement du sol de la zone de jeux (plus-value de Fr. 4'200.00)
- changement de choix pour les pavés à cause de la pose en arrondi (Fr. 1'500.00)
- ajout d'une table et deux bancs (Fr. 1'750.00) et travaux de peinture (Fr. 1'100.00)
- frais de permis de construire, d'architecte, de traitement d'opposition (Fr. 2'850.00)
- déplacement de la fontaine et son raccordement (Fr. 1'100.00)

Transports et communications : Fr. 91'881.90 (investissements 2012)

Ces investissements sont expliqués comme suit :

- factures relatives à la réfection de la route de la Maladère (manque encore la facture finale des honoraires d'ingénieurs et des frais de mensuration/échange) : Fr. 82'189.85
(budget encore disponible : Fr. 136'000.00)
- frais engagés pour la réfection du chemin du Perrey (dossier d'enquête, frais d'ingénieurs) : Fr. 9'692.05
(investissement en cours)

Protection et aménagement du territoire : charges Fr. 481'758.15 / produits Fr. 23'049.10

Eau potable :

charges Fr. 62'778.00	adduction eau Longchamp Ouest, réfection conduite de la route de la Maladère, manuel autocontrôle
produits Fr. 15'766.10	subvention ECAB pour la route de la Maladère

Epuration :

charges Fr. 384'575.15	collecteur Longchamp Ouest – préparation du dossier collecteur Longchamp Est
produits Fr. 3'003.00	taxes de raccordement

Territoire :

charges Fr. 34'405.00	nouvelle mensuration cadastrale – géomètre et achats de terrains
produits Fr. 4'280.00	nouvelle mensuration cadastrale – ventes de terrains

Manuel autocontrôle : Fr. 31'305.50 (au budget Fr. 22'000.00)

Le dépassement est expliqué comme suit :

- supplément des coûts pour la mise à jour du cadastre, la digitalisation, du cadastre, les relevés GPS liés aux nouveaux raccordements (offre de base sans TVA) : Fr. 6'200.00
- frais divers de photocopies, déplacement ingénieurs : Fr. 1'805.50
- prestations spéciales supplémentaires : examen de l'approvisionnement en temps de crise, analyse des risques et propositions de mesures sur recommandation du Laboratoire cantonal : Fr. 1'300.00

M. le Syndic : Il y a certainement quelques personnes qui se demandent ce qu'est un manuel d'autocontrôle. Il s'agit d'un document qui est exigé par le Service de l'environnement et de la santé publique concernant l'approvisionnement en eau potable. En tant que fournisseur de denrée alimentaire (eau), nous sommes soumis à des contraintes très rigides de surveillance du produit et de contrôle. Nous devons pouvoir suivre et analyser le fonctionnement de notre approvisionnement en eau. Un manuel a été établi par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens dans lequel nous trouvons un relevé de tout le réseau d'eau et son fonctionnement, des installations et leurs plans, des méthodes de contrôle et de maintenance du système ainsi qu'un planning des contrôles périodiques. Tout ceci permet d'avoir une garantie de fonctionnement et de qualité.

Tableau final du compte des investissements : charges Fr. 836'673.55 (au budget Fr. 752'500.00) / produits Fr. 75'445.65 (au budget Fr. 0.00)

Etant donné que les investissements non réalisés peuvent être reportés, Mme Vial précise que les chiffres qui apparaissent dans les comptes ne concernent pas forcément les objets pris en considération dans les budgets.

Sur les tableaux présentés auparavant, vous avez pu voir les investissements effectivement réalisés en 2012.

Pour information, certains investissements prévus dans les budgets 2012 n'ont pas été réalisés, notamment :

Route communales :	Fr. 65'000.00 pour la réfection du chemin du Perrey Fr. 14'000.00 pour des réfections diverses (arrêt bus, bifurcation Cerniat) <i>ces travaux n'ont pas été effectués en 2012.</i>
Eau potable :	Fr. 42'200.00 pour la réfection du chemin du Perrey (<i>reporté</i>) Fr. 27'000.00 pour adduction eau Bugnonet (<i>travaux qui ont été financés directement par les propriétaires</i>)
Eaux usées	Fr. 77'600.00 pour le collecteur du chemin du Perrey Fr. 100'000.00 pour le collecteur Longchamp Est (<i>travaux en 2013</i>)
Economie :	les actions « Charmey Tourisme » ont été comptabilisées en 2011 en totalité mais payées en 2 x (2011 et 2012) ;
Finances/impôts :	au budget frais d'étude pour la Chaumine (<i>pas de frais en 2012</i>)

Au final, nous pouvons constater que le total investi diffère peu de celui budgétisé (Fr. 761'227.90 contre Fr. 752'500.00 au budget). Pour information, le total investi aux comptes 2011 était de Fr. 755'000.00.

Bilan au 31.12.2012 (Fr. 4'122'851.47 au 31.12.12 - Fr 3'559'397.70 au 31.12.11)

Dans le bilan, Mme Vial précise que nous pouvons voir l'incidence des amortissements supplémentaires.

La différence sur les disponibilités-débiteurs est due à la facturation des impôts 2011 sur 2012, comme déjà expliqué tout à l'heure.

Le patrimoine administratif a été modifié comme suit : augmentation due aux investissements nets de 2012 Fr. 761'227.90 et diminution consécutive aux amortissements obligatoires et supplémentaires de Fr. 1'624'429.00.

Les investissements s'élevant à plus Fr. 760'000.- ont été financés par emprunt à raison de Fr. 440'000.- et le solde de Fr. 320'000.00 par la trésorerie.

A noter que depuis le début de l'année 2013, les créanciers et dettes à court termes ont été payés ou remboursés. Les dettes à long terme seront remboursées au fur et à mesure des échéances et en fonction de l'avancement des investissements 2013.

Le fonds Macheret a été repris au début 2012. Il est diminué par les activités et augmenté par les intérêts bancaires. A l'actif, la contrevaletur de ce fonds est comprise dans les disponibilités.

M. le Syndic remercie Mme Vial pour cette présentation, son travail et la clarté de ses explications et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Claude Borcard : A combien s'élève la dette par habitant ?

M. Luc Gendre : Elle a légèrement augmenté cette année mais je ne l'ai pas sous la main. Nous allons procéder au désendettement dès que les liquidités seront disponibles. Il faut savoir qu'il y a toujours un délai entre le moment où nous inscrivons les chiffres et le moment où les liquidités sont effectivement à disposition.

Il y a plusieurs manières de calculer la dette par habitant. Nous avons toujours une différence avec l'Etat. Pour ma part, je prends le bilan, je regarde le total des dettes à court et long termes et je divise par la population légale. L'Etat, lui, déduit des dettes au passif les actifs à court terme. Nous pouvons faire le calcul maintenant mais ce ne sera pas celui que l'Etat nous fournit.

D'autre part, il faut toujours être prudent quand on parle de dette par habitant car il faut savoir que nous avons environ 300 habitants à Crésuz et environ 45% de résidences secondaires. Les infrastructures que nous devons mettre en place sont prévues non seulement pour la population mais aussi pour les résidents. Cela veut donc dire pour environ le double de population. Comme la dette par habitant tient compte de la population légale uniquement, le chiffre est faussé car il ne tient pas compte de cette population en résidence secondaire.

De plus, nous pouvons ne pas avoir de dette et pas de moyens non plus ou avoir une dette et des moyens quand-même.

Le ratio dette par habitant est donc un bon indicateur mais il faut faire attention avec cela.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions sur la présentation des comptes. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

2.3 Rapport de la Fiduciaire

M. Yves-André Sottas donne lecture du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fiduconsult SA).

M. le Syndic remercie M. Yves-André Sottas pour la lecture de ce rapport et redonne la parole à la Commission financière pour, cette fois-ci, la lecture de son rapport.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Jean-Claude Reymond : En application des exigences légales, les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2012 ont été contrôlés par la Fiduciaire Fiduconsult SA, désignée organe de révision (pour 3 ans) lors de l'assemblée communale du 21 avril 2010.

Lors d'un entretien daté du 26 mars dernier, M. Philippe Menoud, réviseur responsable de cette Fiduciaire, nous a commenté et expliqué les travaux de l'organe de révision et nous a recommandé d'approuver les comptes.

Le résultat comptable solde par un bénéfice de Fr. 3'811.77 alors que celui budgété était prévu à Fr. 22'170.00. Les rentrées fiscales non budgétées ont permis de procéder à des amortissements supplémentaires (Fr. 1'529'184.50). Nous tenons à relever une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement.

Lors de nos contrôles des investissements, nous avons relevé plusieurs dépassements de crédits d'investissements. Nous avons rendu le Conseil communal attentif à cette situation et avons demandé un suivi plus rigoureux de ces crédits à l'avenir.

Nous nous plaignons également à relever la bonne tenue des comptes, les compétences et l'entregent de Mme Vial, notre caissière, ainsi que les excellentes relations avec M. Gendre, responsable des finances.

A l'issue de nos travaux de contrôle, de nos entretiens avec les personnes concernées et sur la base du rapport de la Fiduciaire Fiduconsult SA, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2012 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.

Nous adressons nos remerciements à notre Syndic Didier Bütikofer, aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'Administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

Crésuz, le 17 avril 2013

Au nom de la Commission financière : M. Benoît Dessibourg, Membre ; M. Jean-Claude Reymond, Secrétaire ; M. Yves-André Sottas, Président.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son rapport et le travail fourni. Nous avons eu des discussions enrichissantes et une bonne entente. Une telle relation est toujours agréable pour le bien de la vie communale.

2.5 Approbation

M. le Syndic passe au vote. Est-ce que vous acceptez les comptes de fonctionnement et d'investissement tels qu'ils vous ont été présentés ?

M. le Syndic remercie Mme Vial, notre caissière, et M. Luc Gendre, Conseiller communal responsable des finances, pour le travail accompli.

3. Crédit supplémentaire relatif à l'assainissement EU/EC – adduction et distribution d'eau secteur Longchamp Ouest – préavis de la Commission financière - approbation

But de la dépense

- Financement du solde des travaux :
coûts supplémentaires dus à la configuration du terrain (sous-estimation de l'ingénieur), remise en état de propriétés privées.
Actuellement, l'investissement total s'élève à Fr. 455'000.00 alors que le budget était de Fr. 346'000.00, soit une différence de Fr. 109'000.00. A cela s'ajoute des frais impayés d'environ Fr. 51'000.00.
Le total final se montera ainsi à Fr. 506'000.00 environ.

Plan de financement

- **Fr. 160'000.00** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** taux : 4 %
- **Intérêts** néant
- **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans l'entretien courant

M. le Syndic souhaite donner quelques explications complémentaires. Ce chantier consistait à l'assainissement des collecteurs EU/EC ainsi qu'à l'adduction et la distribution d'eau potable. Le collecteur EU partait en amont du chemin de la Pereyre en direction du secteur Longchamp Ouest. Vu la configuration du terrain, c'était un chantier présentant de grandes difficultés.

Le bureau d'ingénieur a sous-estimé les travaux. A la rentrée des soumissions, nous avons constaté que les montants étaient supérieurs à ceux du bureau d'ingénieurs. A ce moment-là, l'ingénieur n'a pas été assez vigilant et ne nous a pas rendus attentifs de cette différence. Il est vrai que le Conseil communal a trop fait confiance au bureau d'ingénieur. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation particulière. Non seulement le chantier n'est pas terminé mais nous nous avons un dépassement de budget important.

En refaisant le calcul, nous constatons que le montant voté en assemblée était de Fr. 346'000.00. Ce montant donné par l'ingénieur comprend non seulement les travaux de génie civil et d'installateurs, mais également des divers et imprévus (10% du montant des travaux), des honoraires d'ingénieurs (12% du montant des travaux + divers et imprévus) et la TVA de 8%.

A l'entrée des soumissions, nous avons constaté que le total des travaux de génie civil (A. Repond SA) et d'installateurs (M. & R. Ruffieux SA) s'élevait à Fr. 379'633.00. Dans ce montant, n'étaient pas comptés les divers et imprévus (10%, soit Fr. 37'963.00), les honoraires d'ingénieurs (12%, soit Fr. 50'111.00) et la TVA (8%, soit Fr. 37'417.00). A ce moment-là, nous aurions dû réagir et faire une demande de crédit supplémentaire. Nous ne l'avons pas fait et nous nous trouvons maintenant dans la situation actuelle.

Il faut toutefois relever que les travaux adjudgés aux entreprises ont été réalisés à un prix en-dessous des soumissions. Différents imprévus sont survenus suite aux difficultés rencontrées sur le terrain et à la remise en état de certaines parcelles. Ce dernier point n'est pas encore résolu.

Toutes ces raisons nous amènent à vous demander un crédit complémentaire de Fr. 160'000.00.

M. le Syndic demande s'il y a des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son préavis.

M. Benoît Dessibourg : Collecteur Longchamp Ouest – crédit complémentaire de Fr. 160'000.00 (financé par la trésorerie)

Ce montant supplémentaire s'ajoute aux Fr. 346'000.00 déjà approuvés précédemment et va servir à couvrir les coûts supplémentaires liés d'une part à la configuration du terrain et d'autre part

aux exigences de certains propriétaires concernés par les travaux mais également suite à un suivi très approximatif de la société d'ingénieurs.

La Commission financière préavis favorablement ce montant supplémentaire de Fr. 160'000.00 pour terminer ce projet.

Crésuz, le 17 avril 2013

Au nom de la Commission financière : M. Benoît Dessibourg, Membre ; M. Jean-Claude Reymond, Secrétaire ; M. Yves-André Sottas, Président.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son préavis et passe au vote. Les personnes qui approuvent ce crédit supplémentaire de Fr. 160'000.00 veulent bien s'exprimer par main levée.

Le crédit supplémentaire relatif à l'assainissement EU/EC – adduction et distribution d'eau secteur Longchamp Ouest de Fr. 160'000.00 est approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement du cadastre – correction du domaine public – préavis de la Commission financière - approbation

But de la dépense

- Correction des limites dans le cadre de la nouvelle mensuration cadastrale.
- Etablissement et signatures de plusieurs conventions avec achats-ventes de terrains.
- Les montants déjà votés lors de précédentes assemblées (Fr. 70'000.00) étaient destinés à couvrir les frais du Service du cadastre cantonal. Des acomptes ont été payés à hauteur de Fr. 40'000.00.

Financement

- **Fr. 100'000.00** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** 100 %
- **Intérêts** néant
- **Coûts de fonctionnement** pas de coût de fonctionnement

M. le Syndic : Le montant voté à l'époque (Fr. 70'000.00) relatif au renouvellement du cadastre concernait un mandat donné par l'Etat à un géomètre officiel. La participation de la Commune s'élevait à environ Fr. 60'000.00 (= 1^{ère} étape).

Suite à ce travail (prix forfaitaire pour le bureau de géomètres), la Commune a un autre mandat à confier au géomètre dans le cadre de la gestion du domaine public (= 2^{ème} étape).

Lors de la réalisation de la 1^{ère} étape, le géomètre relève toutes les limites et constate l'état de celles-ci par rapport aux routes communales.

Il s'est avéré que, sur notre territoire communal, beaucoup de corrections devaient être réalisées, point qui n'était pas connu lors du mandat confié par l'Etat.

Pour information, le plan cadastral en vigueur à ce jour date de 1864. Vous pouvez tout à fait imaginer que les routes ne sont plus ce qu'elles étaient à l'époque. Il en résulte un nombre important de conventions (plus de 40) afin d'adapter ces limites en achetant ou vendant du terrain. Dans ces cas-là, nous procédons à la signature de conventions avec les propriétaires concernés devant le géomètre officiel qui a pouvoir d'officier public (dans le cadre de la mensuration, nous n'avons pas besoin de passer devant un notaire).

Au début du travail de renouvellement du cadastre, nous avons fixé en assemblée communale, pour ces échanges, le prix de Fr. 40.00/m² dans les zones constructibles et Fr. 5.00/m² dans les zones non constructibles. Pour votre gouverne, dans la majorité des cas, la Commune doit racheter du terrain. Il y a très peu de cas où c'est l'inverse.

Le résultat de toutes ces opérations donne un montant assez élevé à la charge de la Commune. C'est pourquoi le Conseil communal est amené à vous demander l'approbation d'un crédit de Fr.100'000.00 pour la correction du domaine public.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Benoît Dessibourg : Renouvellement du cadastre – correction du domaine public – étape finale – Fr. 100'000.00 financés par la trésorerie.

Ce montant supplémentaire s'ajoute aux Fr. 70'000.00 déjà approuvés précédemment et va servir à couvrir les coûts du géomètre ainsi que ceux liés aux rachats de terrains.

La Commission financière préavise favorablement ce montant supplémentaire de Fr. 100'000.00 pour terminer ce projet.

Crésuz, le 17 avril 2013

Au nom de la Commission financière : M. Benoît Dessibourg, Membre ; M. Jean-Claude Reymond, Secrétaire ; M. Yves-André Sottas, Président.

M. le Syndic passe maintenant au vote. Les personnes qui acceptent ce montant de Fr. 100'00.00 veulent bien lever la main.

Le montant de Fr. 100'000.00 relatif aux travaux de renouvellement du cadastre – correction du domaine public – est accepté à l'unanimité.

M. Luc Gendre : Pour donner une réponse à M. Jean-Claude Borcard, nous avons fait un bref calcul en prenant les dettes à court et long termes et en les divisant par le nombre d'habitants (~300), nous arrivons à environ Fr. 9'000.00/habitant. C'est un chiffre relativement important. Encore une fois, il faut penser à l'élément « résidence principale » - « résidence secondaire » car les infrastructures à mettre en place au niveau de la Commune prend en compte ces deux éléments.

5. Adhésion à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » - approbation des statuts

M. le Syndic donne la parole à M. Georges Eggertwyler.

M. Georges Eggertwyler commente les points importants de la présentation faite par M. le Préfet dans les séances d'information publiques dont une s'est tenue dernièrement à Charmey :

Constats :

Pratique du sport ne correspond pas aux frontières communales (ex. : 43% des membres des clubs sportifs bullois proviennent de communes voisines) :

- *infrastructures sportives insuffisantes ;*
- *offre sportive pour les jeunes très différente entre les communes ;*
- *modes et montants de subvention très différents entre les communes ;*
- *absence d'une politique sportive régionale ;*
- *trois communes : Bulle, Charmey et Broc subventionnent massivement les autres communes en finançant les infrastructures lourdes (piscines et patinoire) ;*
- *maintien de l'exploitation de certaines infrastructures lourdes n'est plus assuré sans coopération régionale → risque d'accentuation du manque d'infrastructures.*

Mesures :

Commission de régionalisation des sports créée en janvier 2011 sous l'égide de l'Association Régionale la Gruyère.

Objectif :

Définir un concept directeur de régionalisation des sports en Gruyère dont les buts étaient de :

- *faciliter la pratique du sport pour tous et le travail des clubs sportifs en Gruyère en vue d'une meilleure accessibilité aux infrastructures grâce à une coordination et une information optimale ;*
- *assurer une utilisation maximale des infrastructures existantes et une égalité de traitement pour tous les utilisateurs ;*
- *assurer une égalité de traitement pour tous les utilisateurs d'infrastructures dans le district.*

Concept proposé :

Séance d'informations sur le concept organisée en octobre 2011, afin de présenter aux communes les résultats du questionnaire, des exemplaires chiffrés avec les nouveaux critères et les trois volets du concept de régionalisation des sports, à savoir

- **1. la régionalisation du financement des installations sportives régionales (piscines et patinoire) ;**
- **2. la création d'un service régional de coordination des sports ;**
- **3. le subventionnement régional des clubs et du sport facultatif pour tous.**

Concept retenu :

Décision d'utiliser la nouvelle clé de répartition destinée aux Associations de communes pour le concept de régionalisation des sports et de lier cette clé au premier volet :

- **uniquement le premier volet** – du concept de régionalisation des sports, à savoir **la régionalisation des coûts des infrastructures régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle.**

Association pour la régionalisation des sports en Gruyère

Le 14 juin 2012, les communes ont accepté de confier au Comité de direction de l'ARG le mandat de constituer une Association pour la régionalisation des sports en Gruyère

But : rassembler toutes les communes du district pour assurer la pérennité des installations sportives régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle

Documents élaborés par l'ARG

- Statuts de l'Association intercommunale "Sports en Gruyère" ;
- Règlement de comptabilisation de l'Association intercommunale "Sports en Gruyère" ;
- Tableau des charges pour les communes selon les comptes 2011 des infrastructures
Répartition : 50% à charge des communes sièges et 50% répartis entre toutes les communes y compris les communes-sièges selon la nouvelle clé de répartition intercommunale

Participation des Communes :

Pour 2011, la somme totale des déficits d'exploitation des infrastructures régionales est de **Fr. 1'106'494.65**, montant qui est pris en charge à raison de Fr. 857'772.65 par les trois communes-sièges, ce qui représente le 78% de ces déficits. Ainsi, un montant de Fr. 248'722.- est réparti entre les communes non-sièges.

- total réparti entre toutes les communes : Fr. 1'106'494.70 = **Fr. 10.61/habitant** en moyenne ;
- pour la Commune de Crésuz, cela représente un montant de Fr. 4'268.00 (selon les chiffres 2011), soit Fr. 14.27/habitant ;
- avec les travaux prévus à la piscine de Broc (frais d'entretien – investissement à la charge de la Commune de Broc – amortissement à la charge de la nouvelle Association), la part de Crésuz passera à environ Fr. 5'000.00.

M. Georges Eggertswyler précise que les statuts et le règlement de comptabilisation de cette nouvelle Association étaient joints à la convocation et demande si quelqu'un en souhaite la lecture.

Personne ne se manifeste.

M. Georges Eggertswyler relève cependant l'art. 22, al. 3 et 4, à savoir :

Art. 22 : Etendue de la régionalisation

³ Les coûts d'entretien et de rénovation des surfaces et installations sportives comprennent tous les travaux nécessaires au maintien de la valeur et de la fonctionnalité des infrastructures régionales ou les amortissements y relatifs.

⁴ Les coûts régionalisés ne couvrent pas les charges financières relatives aux investissements de développement, d'extension, de construction ou de changement d'affectation des bâtiments existants, ni les amortissements sur la construction initiale des immeubles.

De plus, il précise que, pour que cette Association voie le jour, toutes les Communes du district doivent y adhérer.

M. Yves-André Sottas : Pour les piscines, il y aura de futurs investissements et nous allons participer. Mais pour la patinoire, au niveau des écoles, nous ne pouvons souvent pas y aller car il y a une exposition ou autre. Nous avons beaucoup de difficultés à planifier des cours, si bien, qu'à un moment donné, on se disait que nous ne pourrions plus y aller. Un comité s'était formé à ce sujet pour un projet d'une future patinoire et laisser Espace Gruyère à ses expositions.

M. Georges Eggertswyler : Nous n'en avons pas du tout parlé dans ce projet-là. Nous parlons uniquement des infrastructures actuelles. Si la patinoire devait déménager, je peux cependant imaginer que, selon le principe et comme nous devons garantir une certaine pérennité, la Commune de Bulle devrait garantir l'investissement et les frais financiers seraient à la charge de l'Association, ceci pour autant qu'il n'y ait pas de plus-value. Cela devrait aller dans ce sens-là.

M. Georges Eggertswyler se recommande afin que l'assemblée communale accepte la création de cette nouvelle Association.

M. le Syndic remercie M. Eggertswyler pour sa présentation. Chacun a pu aussi lire les différents articles de la presse. Il pense que c'est la moindre des choses que nous adhérons à cette Association car nos infrastructures communales ne permettent pas de pratiquer ces sports. Les gens qui souhaitent le faire sont contents de pouvoir profiter d'installations à proximité.

M. le Syndic passe au vote. Les personnes qui acceptent l'adhésion à cette Association intercommunale « Sports en Gruyère » ainsi que ses statuts veulent bien lever la main.

L'adhésion à l'Association intercommunale «Sports en Gruyère » ainsi que ses statuts sont acceptés à l'unanimité.

6. Nomination de l'organe de révision 2013-2015

M. le Syndic : La Fiduciaire Fiduconsult est actuellement l'organe de révision de la Commune. Selon la législation, l'organe de révision est nommé pour 3 ans et ce mandat peut être renouvelé 1 fois, ceci sur proposition de la Commission financière. La parole est donc donnée à la Commission financière.

M. Yves André Sottas : La Commission financière a analysé les différentes propositions reçues. Comme nous avons la possibilité de renouveler le mandat pour une période de 3 ans, la Commission financière a proposé au Conseil d'opter pour cette solution, c'est-à-dire de renouveler le mandat pour 3 ans auprès de la Fiduciaire Fiduconsult.

M. le Syndic : Après 3 ans, une Fiduciaire connaît bien les dossiers de la Commune. Il nous paraît logique de renouveler le mandat auprès de Fiduconsult. Il est cependant bien clair que, dans 3 ans, nous serons obligés d'attribuer le mandat à une nouvelle fiduciaire.

M. le Syndic passe au vote. Les personnes qui acceptent le renouvellement du mandat auprès de la Fiduciaire Fiduconsult veulent bien lever la main,

Le renouvellement du mandat pour 3 ans auprès de la Fiduciaire Fiduconsult est accepté à l'unanimité.

7. Divers

Manifestation du 1^{er} août

M. le Syndic : Comme chacun le sait, les comités d'organisation de la fête du 1^{er} août de Châtel et Crésuz ont décidé d'organiser cette manifestation en alternance. Cette année, elle aura lieu à Châtel-sur-Montsalvens. Des informations vous parviendront ultérieurement.

De notre côté, nous avons pensé organiser des transports, souhaits de plusieurs personnes qui participent régulièrement à ces jouissances et qui s'y rendent à pieds.

Projet de complexe scolaire

M. Georges Eggertswyler : Vous avez certainement tous entendu parler du projet d'école. Celui-ci est à l'étude actuellement. Pour ce faire, une Commission a été mise sur pied. Elle est composée de deux représentants par Commune des 4C (le Syndic et le responsable des écoles). Au total, 8 personnes travaillent dans cette Commission. Ainsi, chaque Commune a le même nombre de voix pour ce qui est de l'élaboration du projet.

Nous allons fonctionner avec la même méthode que pour le pavillon de l'école enfantine. C'est-à-dire que la Commune siège fait l'investissement. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Commune de Charmey va soumettre au vote de son assemblée les divers investissements pour l'école. Les autres Communes du cercle scolaire vont participer uniquement aux frais d'investissement et de fonctionnement selon une clé de répartition qui sera établie (en principe selon la population légale). Le Conseil communal de Crésuz s'est formellement opposé à ce que l'indice du potentiel fiscal soit inclus dans cette clé, ce qui prêterait notre Commune.

Par rapport à l'investissement total, les coûts pour la Commune de Crésuz représenteront environ 10%. Il faut savoir que, pour la Commune de Charmey (et Cerniat vu que l'entrée en vigueur de la fusion sera effective au début 2014), ce taux s'élèvera à environ 80%.

M. Georges Eggertswyler commente les principaux points abordés lors de la séance prévue pour les habitants des 4C qui a eu lieu le 18 avril dernier à Charmey :

La Commune pilote :

- ⊙ *Prend les décisions d'investissements par son assemblée communale*
- ⊙ *Tient la comptabilité*
- ⊙ *Facture les répartitions financières*

Etapas en cours :

- ⊙ *1^{er} concours 2002-2003 (bâtiment existant)*
- ⊙ *Règles «marchés publics» pour le nouveau bâtiment*
- ⊙ *Coordination avec le Service des bâtiments*
- ⊙ *Définition du programme des locaux*

Diagnostics de substances dangereuses avant travaux :

- ⊙ *Prélèvement de 20 échantillons*
- ⊙ *3 avec amiante (joints des anciennes fenêtres, faïences sanitaires rez et autre colle de montage)*
- ⊙ *HAP dans les goudrons*

Echéances provisoires :

<i>Projets définitifs (nouveau bâtiment, bâtiment existant et parking)</i>	<i>Janvier 2014</i>
<i>Mises à l'enquête</i>	<i>Février à mai 2014</i>
<i>Début des travaux</i>	<i>Juin 2014</i>
<i>Fin des travaux parking</i>	<i>Juin 2015</i>
<i>Fin des travaux nouveau bâtiment et bâtiment existant</i>	<i>Juin 2016</i>

Situation financière :

<i>Concours «Les Lévanches 2002»</i>	<i>Fr.</i>	<i>231'000.00</i>
<i>Budget 2013</i>	<i>Fr.</i>	<i>50'000.00</i>
<i>Diagnostic substances dangereuses</i>	<i>Fr.</i>	<i>7'470.00</i>
<i>Mandat «mise en place des pavillons provisoires»</i>	<i>Fr.</i>	<i>24'000.00</i>

Crédit à voter en mai 2013 pour la Commune de Charmey :

Crédit d'étude nouveau bâtiment	Fr.	220'000.00
Crédit d'étude bâtiment existant (14.5 % du mandat global)	Fr.	165'000.00
Crédit «mandat pavillons provisoires»	Fr.	24'000.00
Crédit d'étude «parking»	Fr.	100'000.00

PS : le crédit d'étude « parking » n'entrera pas dans les coûts de fonctionnement de l'école.

Programme des locaux du nouveau bâtiment :

3 classes enfantines

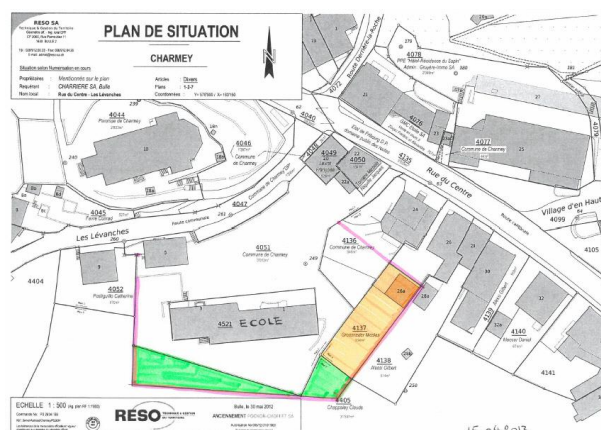
Bibliothèque intercommunale

Salle commune d'accueil pour l'école (accueil extrascolaire) et salle publique (env. 240 m2, divisible en trois)

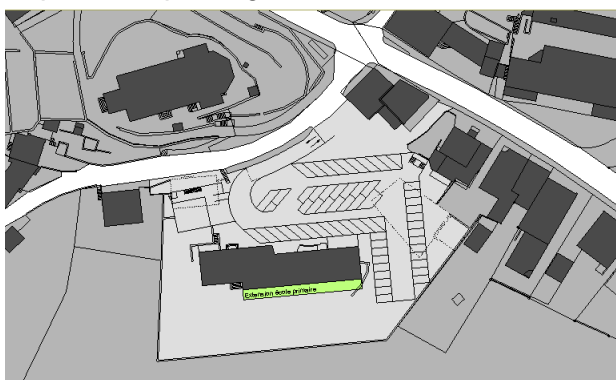
Locaux annexes

Assurer une extension future :

- ⊙ Achat d'une parcelle
- ⊙ Echange de terrain
- ⊙ Bâtiment des maîtres

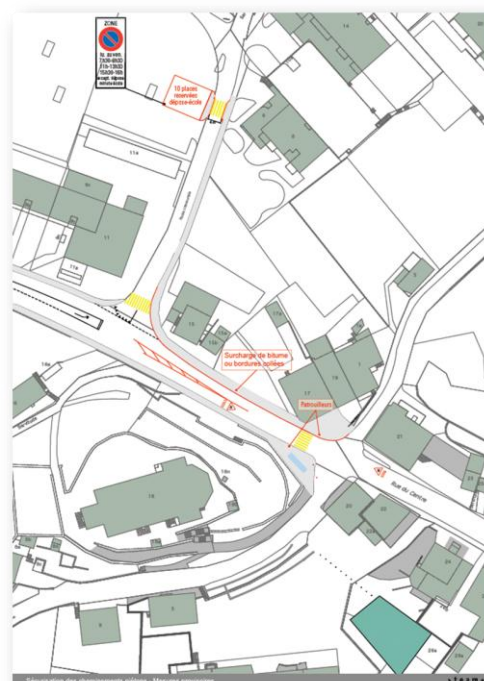


Esquisse du parking souterrain :



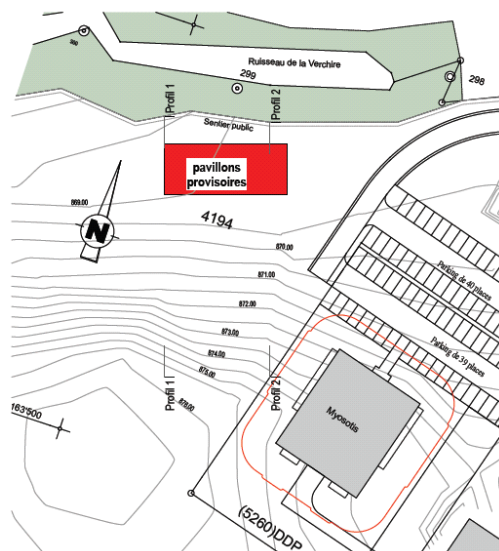
Assurer la sécurité :

- ⊙ Dépose-minute au parking des bains
- ⊙ Aménagement du parcours jusqu'à la fontaine
- ⊙ Patrouilleurs
- ⊙ Dépose par les bus scolaires vers l'école



Pavillons provisoires :

- Ⓞ *Adaptés aux effectifs :*
 - 7 classes primaires
 - 1 salle d'appui
 - 2 salles de bricolage
 - Salle des maîtres
 - Différents locaux complémentaires
- Ⓞ *Maintien à Cerniat des 2 classes et à Crésuz des classes enfantines*



M. Yves-André Sottas : Tu as parlé du maintien des classes à Cerniat et à Crésuz durant la période de construction. Cela veut dire qu'une fois que les travaux seront terminés, les classes de Cerniat et Crésuz seront fermées.

M. Georges Eggertswyler : C'est décidé comme cela.

M. Yves-André Sottas : Qui décide comme ça ?

M. Georges Eggertswyler : C'est « décidé », plutôt dire influencé fortement par le Canton. La tendance actuelle est de centraliser les écoles à cause des nouvelles méthodes d'enseignement, des cours d'appui, de l'introduction des responsables d'établissement, de la sécurité et de la menace de la suppression des subventions pour les transports scolaires. Ce dernier point est effectivement un gros problème. Il est très difficile de gérer le déplacement des élèves. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, il n'est plus raisonnable de travailler avec une pluralité de sites.

M. Yves-André Sottas : En parlant avec les gens qui sont dans l'enseignement, on peut voir que certains préfèrent travailler dans des sites qui sont immenses (comme Bulle par exemple) et d'autres ont une préférence pour de plus petits sites où il y a plus de convivialité.

M. Georges Eggertswyler : Avec une dizaine de classes, nous restons là dans une grandeur relativement conviviale.

M. Yves-André Sottas : Pour la Commune, c'est une perte car les enfants ne seront plus ici. De plus, c'est également une perte financière au niveau des bâtiments et de la mise à disposition de surfaces pour l'école.

M. Georges Eggertswyler : Effectivement, nous sommes conscients de cela.

M Yves-André Sottas : En fait, nous n'avons rien à dire.

M. Georges Eggertswyler : Si, c'est une décision du Conseil communal tout en sachant que nous ne pouvons pas partir seul, nous ne pouvons pas construire une école que pour nous.

M. Yves-André Sottas : Nous avons quand même 2 salles d'école enfantine qui sont en bon état et un pavillon qui vient d'être construit. Les maîtresses qui enseignent ici sont contentes. Nous avons donc des enseignantes qui sont contentes, des locaux qui sont bien, des places alentours qui sont agréables. Nous allons supprimer tout ça et nous allons le mettre à Charmey. Les gens sont contents mais on supprime quand même car le Conseil décide !

M. le Syndic : Nous avons eu une séance avec des responsables du Canton, dont M. Mutrux et le responsable des écoles. Au niveau cantonal et la nouvelle loi scolaire, nous avons eu la demande d'avoir des centres qui regroupent au minimum 10 classes. Dans ce centre, il doit y avoir des infrastructures annexes qui concernent toutes les activités accessoires à l'école (logopédie, cours d'appui, local d'accueil extrascolaire). De plus, il reste toujours l'aspect de la sécurité. Il ne doit plus y avoir un seul maître sur un site (sécurité au cas où un enfant ou l'enseignant se blesse par exemple.)

Lors de la séance qui a eu lieu à Charmey, les parents faisaient une fixation sur la sécurité sur le chemin de l'école. Cette responsabilité est reportée non seulement sur le corps enseignant mais également sur les Autorités.

Tous ces points sont des exigences. Nous n'avons pas tellement le choix. La meilleure solution est donc d'avoir un seul site.

Il est vrai qu'il est dommage d'abandonner nos classes mais nous n'allons pas échapper à un site unique.

Mme Nicole Esseiva : Pourrais-tu me dire combien d'élèves comprend notre cercle scolaire ?

M. Georges Eggertswyler : Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux mais, à deux-trois élèves près, cela représente environ 160 élèves en primaire et une petite cinquantaine en enfantine.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a encore des questions ? Si vous n'avez pas assisté à la séance qui a eu lieu à Charmey, vous avez pu lire dans la presse certaines informations. Il est vrai, qu'à Charmey, il y a une certaine division au niveau du site. C'est en fait une affaire communale. Du moment que l'école sera à Charmey, qu'elle soit aux Lévanthes ou au Riau de la Maula, pour Crésuz, ça ne change pas grand-chose.

La Commission qui devait avancer avec le projet a opté pour le site des Lévanthes. Celui-ci est effectivement moins onéreux (d'environ Fr. 2'000'000.00) que celui du Riau de la Maula. Une pesée des points positifs et négatifs a été réalisée. Celle-ci mettait largement en tête le site des Lévanthes. La Commission a donc choisi ce site d'une part au niveau financier. D'autre part, cela fait plus de 10 ans qu'on essaye de faire une école. Si nous n'arrivons pas à choisir un site, ce nouveau complexe scolaire ne verra jamais le jour.

L'assemblée communale de Charmey, qui aura lieu en mai, décidera de la suite de ce projet (vote des différents investissements liés au projet d'école).

Carrefour de l'église

M. Yves Ruffieux : Nous avons reçu une lettre de parents et de familles qui s'inquiètent de la sécurité des enfants aux abords de l'école. Nous constatons effectivement qu'il y a des automobilistes qui roulent vite à la hauteur de la déchetterie. Nous nous attardons à trouver une solution car elle n'est pas évidente à prendre. Nous avons contacté les Services de l'Etat afin de savoir si nous pouvions mettre des chicanes. Pour réaliser cela, nous devrions faire une étude et passer par un bureau d'ingénieur ce qui, vous l'imaginez bien, coûte cher et est un travail de longue haleine. Vu le caractère provisoire du maintien de notre école, nous avons demandé une autorisation temporaire, chose qui nous a également été refusée. Nous avons aussi pensé mettre un 30 km/h. sur tout le territoire communal. Une fois de plus, nous devons passer par une étude. Nous avons éventuellement envisagé de faire des contrôles de vitesse. Malheureusement, nous doutons de l'efficacité de cette mesure.

Prochainement, une entreprise viendra effectuer le marquage des places de parc du village et de la place de l'école. Nous allons lui demander de procéder à un marquage pour sensibiliser les automobilistes.

Mme Claire Quakernack : Ne pourriez-vous pas faire un tout-ménage afin d'expliquer tous les éléments que vous exposez-là ?

M. Yves Ruffieux : C'est effectivement une première démarche que nous pourrions réaliser. Il faut cependant bien garder à l'esprit que ce n'est pas forcément les gens concernés qui vont le lire.

Site Internet – informations diverses

M. Jean-Claude Reymond : Est-ce qu'il est possible de mettre la date des assemblées communales sur le site Internet de la Commune ?

M. Nicolas Roschi : En principe, je le fais mais j'avoue que, pour cette assemblée, c'est un oubli de ma part.

M. Jean-Claude Reymond : Ce serait bien également de mettre la date des objets encombrants. Il y a effectivement les renseignements sur la déchetterie de Châtel mais pas les encombrants.

M. Françoise Eggertswyler : Pour information, il y a des petites cartes à la déchetterie où les horaires sont indiqués ainsi que les dates de dépôts des encombrants.

M. Yves-André Sottas : Comme tout le monde n'a pas Internet, ce serait bien de mettre ces informations à la déchetterie.

M. le Syndic : Pour le dépôt des encombrants, c'est affiché au tableau d'affichage. Sinon, il y a des papillons à la déchetterie.

Route de la Maladère

Mme Nicole Esseiva : J'ai entendu dire que, lorsqu'on descend la route de Crésuz, nous n'avons pas le droit de monter sur le trottoir. Est-ce que vous pouvez nous renseigner ?

M. Yves Ruffieux : La loi n'est en fait pas très claire au sujet des trottoirs franchissables. La route de la Maladère est assez large pour pouvoir croiser sans monter sur le trottoir, ceci si chacun tient bien sa droite évidemment. Le trottoir franchissable est là pour faciliter le croisement en cas de besoin uniquement. Cela veut dire que, si vous jugez que le croisement est difficile, vous pouvez empiéter sur le trottoir mais en redescendre aussitôt le croisement effectué.

Nous avons eu beaucoup d'interventions à ce sujet. Encore une fois, le problème vient de la vitesse. Si les gens roulent à une vitesse adaptée, il n'y a pas de problème.

Nous tenons à le redire, cette route avec trottoir nous a été imposée par le Service des ponts et chaussées, ceci malgré une vision locale. Le Conseil communal voulait mettre le trottoir de l'autre côté mais cela nous a été refusé. On nous a même menacés, si nous ne faisons pas ce trottoir, de supprimer l'arrêt du bus.

Mon souci se tourne surtout vers les piétons. Si ça ne va vraiment pas, que nous continuons à recevoir des plaintes, que les automobilistes roulent trop fort ou descendent sur le trottoir, nous serons contraints à mettre des poteaux à intervalles réguliers. Ainsi, les automobilistes seront obligés de redescendre du trottoir car ils se trouveront devant un poteau.

Mme Nicole Esseiva : Avec la neige, ça ira bien !

M. Yves Ruffieux : L'hiver, nous devons les enlever à cause du déblaiement de la neige.

M. Yves-André Sottas : N'est-il pas possible de marquer la route ? Comme on peut croiser, on doit pouvoir faire un marquage.

M. Jean-Claude Borcard : Oui, il faudrait la marquer.

M. le Syndic : La signalisation routière est un casse-tête. Dès que nous voulons faire quelque chose, nous devons demander une autorisation. Les démarches sont longues et nous ne pouvons jamais faire ce que nous avons prévu. La ligne médiane d'une route peut être tracée si la chaussée fait, sauf erreur, au minimum 6 m de largeur. Dans le cas qui nous préoccupe, elle fait 5.50 m.

En premier lieu, au carrefour de l'église, nous allons faire une signalisation « priorité de droite » car, sur tout le territoire communal, c'est logiquement la priorité de droite qui est applicable. Il n'y a pas de « céder le passage ». Ceci permettra de guider les automobilistes et de les rendre conscients

qu'ils doivent laisser la priorité à celui qui vient de la droite. Il faut heureusement dire que le nombre d'accidents est restreint.

Mme Blurette Weber : Par rapport à ce trottoir, pourquoi l'avoir fait si large ? Je l'utilise souvent et s'il avait été plus étroit, cela suffirait.

M. le Syndic : Encore une fois, nous sommes obligés d'obéir à certaines règles. Un trottoir doit avoir 1.65 m. de largeur. Nous avons effectivement proposé de faire un trottoir de 1 m. de largeur mais non, ça n'allait pas. Nous sommes toujours obligés d'obéir à des règles qui sont parfois absurdes mais c'est ainsi.

Mme Blurette Weber : Nous ne sommes pas obligés d'obéir à des règles absurdes !

M. Yves-André Sottas : Est-ce que nous aurions la possibilité de mettre des poteaux au milieu du trottoir ? Ainsi, les piétons seraient sécurisés sur une partie du trottoir au moins. Quand le piéton descend, il est déjà du mauvais côté car il a les voitures dans le dos, s'il a en plus quelque chose sur les oreilles, c'est vraiment dangereux,

Mme Blurette Weber : Nous sommes bien peu craintifs !

M. Yves-André Sottas : Je fais les trous et vous mettez les poteaux !

M. Yves Ruffieux : J'ai effectivement posé la question pour les poteaux. Etonnement, cette mesure est réalisable !

Vieux Chalet

M. Walter Quakernack : Est-ce que vous avez du nouveau sur le Vieux Chalet ?

M. le Syndic : Nous n'avons pas beaucoup de nouveaux éléments.

Le dossier d'enquête est toujours dans les Services cantonaux. L'architecte a dû fournir des éléments complémentaires. Nous n'avons pas d'information supplémentaire sur les dossiers qui sont dans les Services cantonaux.

D'un autre côté, concernant la démarche « sauvons le Vieux Chalet », il est dommage que Mme Bobay ne soit pas là car elle aurait pu nous donner des informations. Pour votre gouverne, une délégation du Conseil communal a rencontré Mme Bobay, il y a 3 semaines environ. Elle n'a pas pu nous donner de réponse sur l'avancement de la récolte de fonds. Je ne sais pas si les personnes présentes qui sont aussi impliquées pourraient nous donner des nouvelles. Ce n'est pas le cas.

De notre côté, nous avons contacté des personnes susceptibles d'acquérir le bâtiment en tant que propriété privée. Les personnes qui avaient regardé l'objet n'ont plus d'intérêt. Les démarches sont donc abandonnées.

A ce jour, nous n'avons pas d'autre information.

Projet La Chaumine

M. Nicolas Roschi : Nous avons assisté à une nouvelle réunion avec les auteurs de ce projet dont nous sommes partenaires.

Nous avons eu les explications suivantes :

- un questionnaire a été établi afin de déterminer le besoin et définir la faisabilité de la future structure ;
- début juin : réunion en vue de la préparation d'une séance d'information à la population ;
- mi-juin : présentation à la promotion économique du Canton de Fribourg qui est favorable à financer la 1^{ère} étape du chef de projet (le chef de projet a pour mandat de réaliser l'étude : besoin, faisabilité, est-ce que Crésuz est un site adapté, ...) ;
- le 20 juin : information à la population (avec les différents partenaires – comme l'information qui avait été faite en assemblée communale pour la poursuite de l'étude) ;
- le 21 juin : conférence de presse ;

- à la fin de l'année, nous aurons une réponse claire de la faisabilité de ce projet à Crésuz ou non.

M. Henri Esseiva : Est-ce que les citoyens de Crésuz sont favorables à ce projet ?

M. Nicolas Roschi : En assemblée de décembre 2011, il y a eu une votation concernant un accord de principe pour poursuivre l'étude du projet. A ce moment-là, les citoyens avaient accepté. Suite à cette approbation, les initiateurs du projet ont poursuivi leurs démarches. Dès le début, nous avons dit que nous devons avoir l'aval de l'assemblée pour poursuivre l'étude.

M. le Syndic : Lors de cette assemblée, les auteurs du projet avaient fait une présentation détaillée. Les citoyens présents avaient accepté presque à l'unanimité (sauf 2 à 3 voix) la poursuite de l'étude.

Le moment venu, l'assemblée communale sera appelée à se prononcer (éventuel octroi de droit de superficie, investissement ou toute autre participation de la Commune pour cet objet).

Il est prévu de faire une nouvelle information prochainement afin de connaître l'avancement du projet.

Pour l'instant, tout est encore ouvert.

Eau du cimetière

Mme Monique Leva : Quand pensez-vous ouvrir l'eau au cimetière. Maintenant, il ne gèle plus.

M. le Syndic : Nous avons un employé communal très soucieux de ne pas endommager le matériel communal pour une raison quelconque (en l'occurrence le réducteur de pression). C'est pour cette raison, qu'il attend vraiment la fin du gel.

Il est vrai que, maintenant, nous pourrions le faire.

Salle communale à l'abri PC

M. le Syndic : La dernière fois que nous avons utilisé cette salle, il y avait une isolation phonique au plafond. Vous pouvez maintenant constater que les parois sont boisées. Cette salle a donc pris un aspect accueillant. Les Sociétés peuvent en profiter lors de leurs manifestations.

Mme Claire Quakernack : Est-ce que des privés peuvent la louer ?

M. le Syndic : Pour les gens du village, c'est tout à fait possible pour des fêtes de famille par exemple, moyennant une petite location et quelques conditions (p.ex. nettoyage).

Association touristique des 4C

M. le Syndic : Le 6 mai prochain aura lieu une séance d'information à Charmey concernant cette Association. Cette séance fera l'objet d'une annonce dans l'Echo Val de Charmey.

Remerciements – horaire d'ouverture du bureau communal

M. le Syndic profite de cette occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'administration ainsi que tous les employés communaux.

Nous avons de temps en temps des remarques par rapport à l'horaire d'ouverture du bureau communal. Nous nous rendons compte que c'est une nécessité d'avoir certaines plages où le bureau est fermé car les tâches de comptabilité et de secrétariat demandent souvent de la concentration. Il n'est pas possible de travailler efficacement quand on est sans cesse interrompu. Cependant, pour les personnes qui n'ont pas la possibilité d'accéder au bureau pendant l'horaire d'ouverture, il y a toujours la possibilité de lancer un coup de fil et de prendre un rendez-vous.

Mme Geneviève Ruffieux : Si quelqu'un de l'extérieur cherche le bureau communal, comment fait-il ? Il m'arrive d'indiquer à des gens où se trouve le bureau, sans m'inquiéter de savoir s'il est ouvert ou non.

M. le Syndic : Comme je l'ai dit, il y a toujours la possibilité de téléphoner pour trouver un arrangement.

Clôture de l'assemblée

Comme il n'y a plus de remarque ni de question, M. le Syndic remercie l'assemblée de sa participation. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne rentrée dans leur foyer.

L'assemblée est levée, il est alors 21h.55.

La Secrétaire :

Le Syndic :